



Cenon, le 19 novembre 2024

Mesdames les Présidentes,  
Messieurs les Présidents,  
des clubs du District de la Gironde

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

Vous venez de recevoir une convocation pour vous rendre à la prochaine Assemblée Générale du District de la Gironde de Football du vendredi 06 décembre 2024 au siège du Crédit Agricole Aquitaine (106 Quai de Bacalan, 33300 Bordeaux). Cette notice est là pour vous donner quelques conseils afin que votre arrivée sur le lieu de l'Assemblée se passe sans encombre !

**Votre club sera présent à l'Assemblée Générale.**

- En premier lieu, faites bien attention à l'horaire de la réunion figurant sur la convocation.
- En effet, le vote électronique nécessite que l'ensemble des voix soient enregistrées avant le début des débats. Cela implique qu'une fois l'émargement clôturé, il n'est plus possible de le modifier et d'ajouter un ou plusieurs clubs.
- Donc, assurez-vous d'arriver suffisamment en avance afin d'éviter ce désagrément.
- Dans tous les cas, nos collaborateurs seront là pour vous faire signer votre présence si jamais vous ne parvenez pas à arriver dans les délais. Cela pour d'éviter que votre club soit amendé pour absence.

Plusieurs cas de figures existent pour récupérer son boîtier de vote mais, pour tous, il est nécessaire d'avoir à portée, son attestation de licence FFF, papier ou sur téléphone, (ou, a minima une pièce d'identité) et sa convocation à l'assemblée générale correctement remplie (signée et tamponnée avec le cachet du club en partie centrale).

- Vous êtes président du club et vous ne représentez aucun autre club : CAS 1  
Dirigez-vous vers un collaborateur qui va contrôler votre identité et votre convocation avant de vous envoyer récupérer votre boîtier auprès d'autres salariés/bénévoles.
- Vous n'êtes pas le président de votre club et vous le représentez : CAS 2  
Dirigez-vous vers un collaborateur qui va contrôler votre identité et votre convocation avant de vous envoyer récupérer votre boîtier auprès d'autres salariés/bénévoles.
- Vous représentez, en plus de votre club, un ou, au maximum, 4 clubs (soit 5 clubs au total) : CAS 3  
Dirigez-vous vers un collaborateur qui va contrôler votre identité, votre convocation et vos pouvoirs avant de vous envoyer récupérer votre boîtier auprès d'autres salariés/bénévoles.

**Votre club sera absent à l'Assemblée Générale**

Vous pouvez transmettre votre convocation à un club tiers qui vous y représentera le jour J.  
Pour ce faire, le président du club excusé remplit la partie centrale de la convocation et la case « CAS 3 » dans celle de gauche et la transmet au club qui le représentera.

Vous trouverez l'ensemble des éléments de l'Assemblée Générale sur notre site internet [gironde.fff.fr](http://gironde.fff.fr)  
Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Nicolas SOULÉ  
Directeur Général du District